

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE représentée par M. Philippe JOURNIAC, Mme Marjorie PREVOT représentée par Mme Séverine STAB

Absente : Mme Carole SEREND

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 28

N° délibération : 2026-04-05

Date de la convocation : 14-04-2026

Date d'affichage de la convocation : 14-04-2026

Acte rendu exécutoire : 30-04-2026

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Rapporteur : Pascal LANDREAT

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux. Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité, le Maire décide de créer 1 poste de Conseiller Municipal Délégué à la participation des habitants.

Il vous est proposé de désigner Mme Sandrine MIDAVAIN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE DESIGNER** Mme Sandrine MIDAVAIN, Conseiller Municipal Délégué à la participation des habitants



Le Maire,

Pascal LANDREAT